

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE  
DE L'EGALITE DURANT DES TRAVAUX DE PLANTATIONS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : À compter du lundi 18 février 2019, de 21 heures à 2 heures, et jusqu'à la fin  
des travaux de plantations,

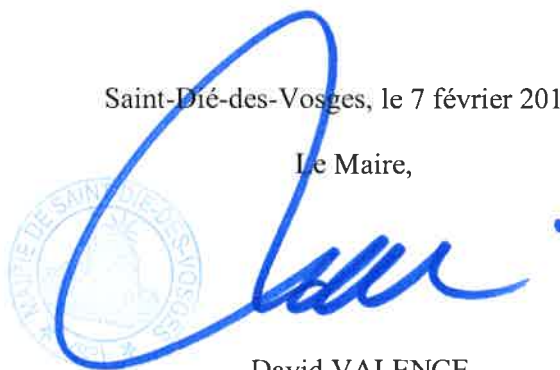
- la circulation sera alternée, réglée par feux, avenue de l'Egalité,
- la circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du  
chantier.

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de  
la Ville.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 février 2019.

Le Maire,



David VALENCE